

Communiqué de presse

**Conflit au Moyen-Orient : la hausse des coûts frappe déjà les entreprises du commerce de gros
Alors que près de 80 % des grossistes constatent une hausse de leurs coûts de transport, plus de
50% d'entre eux déclarent ne pas pouvoir répercuter la hausse auprès de leurs clients publics**

Paris, le 03 septembre 2026 – La Confédération des Grossistes de France (CGF), en partenariat avec Xerfi, a réalisé une enquête flash* afin de mesurer les conséquences du conflit au Moyen-Orient sur l'activité du commerce de gros. Entre février et juillet 2026, plus de 75% des entreprises interrogées ont enregistré des hausses généralisées des coûts sur au moins deux des quatre postes étudiés : transport routier de marchandises, collecte des déchets, emballages et prix des marchandises. Une entreprise sur cinq a même subi une hausse sur l'ensemble de ces quatre postes.

Des hausses de coûts que les grossistes ne parviennent pas à répercuter

En moyenne, **les coûts du transport routier de marchandises ont progressé de 3,8 %**, devant les prix des marchandises (+2,7 %), les emballages (+2,1 %) et la collecte des déchets (+1,8 %). **Près de 80 % des entreprises** ont ainsi constaté une augmentation de leurs frais de transport routier, dont 28 % une hausse supérieure à 5 %. Les prix des marchandises sont également orientés à la hausse : **près des trois quarts des grossistes sont concernés**, dont 60 % par une augmentation comprise entre 0 et 5 % et 14 % par une hausse comprise entre 5 et 10 %.

Au-delà de leur ampleur, c'est surtout l'impossibilité pour les entreprises de répercuter ces augmentations qui inquiète la CGF. Auprès des clients privés, **38 % des entreprises n'ont pu répercuter aucune des hausses de coûts subies** et, pour la moitié d'entre elles, la répercussion est restée inférieure à 10 %. **Au total, les grossistes n'ont pu répercuter en moyenne que 9,1 % des hausses de coûts subies auprès de leurs clients privés.** Dans le secteur des produits agricoles et alimentaires, la situation atteint un niveau particulièrement critique : 43 % des entreprises interrogées n'ont pu répercuter aucune hausse de coûts auprès de leurs clients privés.

Commande publique : les prix doivent pouvoir évoluer avec la réalité économique

La situation est encore plus préoccupante dans la commande publique : pour **54 % des grossistes, aucune hausse n'a pu être récupérée auprès de leurs clients publics.** Un chiffre qui atteint 76% pour les produits agricoles et alimentaires. **En moyenne et pour l'ensemble du panel, seulement 6,5 % des hausses de coûts subies ont ainsi pu être répercutées auprès des clients publics.**

Pour la CGF, cette nouvelle séquence de hausse des coûts rappelle une nouvelle fois la nécessité de faire évoluer les pratiques de la commande publique. Lorsque les prix du carburant, du transport, des marchandises ou encore des emballages augmentent brutalement, des contrats conclus plusieurs mois auparavant peuvent rapidement devenir économiquement intenable pour les fournisseurs.

« Les chiffres sont sans appel : nos entreprises subissent des hausses de coûts qu'elles ne peuvent quasiment pas répercuter. Cette situation n'est pas tenable dans la durée. Elle l'est encore moins dans la commande publique, où les grossistes doivent continuer à honorer leurs contrats alors même que leurs coûts évoluent fortement. Les clauses de variation de prix ne doivent pas être théoriques : elles doivent permettre aux contrats de s'adapter à la réalité économique et permettre une évolution

suffisamment réactive des tarifs. On ne peut pas demander aux entreprises d'absorber seules les conséquences d'un choc extérieur sur lequel elles n'ont aucune prise. », souligne Stéphane Antiglio, Président de la CGF.

Il est également indispensable que les possibilités de révision prévues dans les contrats soient effectivement activées lorsque les circonstances le justifient. L'objectif n'est pas de transférer automatiquement l'intégralité des hausses aux acheteurs publics, mais d'éviter qu'un choc économique exogène soit supporté par un seul maillon de la chaîne.

Des perspectives d'activité qui se dégradent

Cette pression sur les coûts intervient alors que les perspectives des entreprises du commerce de gros sont déjà fragiles. Dans l'hypothèse où le conflit au Moyen-Orient se poursuivrait tout au long de l'année, **50 % des entreprises interrogées anticipent une baisse de leur chiffre d'affaires en 2026 : 35 % prévoient un recul compris entre 1 et 4 % quand 15 % anticipent une baisse supérieure à 5 %.** À l'inverse, **seules 12 % envisagent une progression de leur activité, tandis que 38 % anticipent une stabilité.**

Pour la CGF, ces résultats appellent à ne pas ajouter de rigidités supplémentaires aux entreprises et à mieux prendre en compte la volatilité des coûts dans les relations commerciales, en particulier dans la commande publique.

Dans une période où les grossistes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement quotidien des entreprises, commerces, restaurants, établissements de santé, collectivités et services publics, préserver leur capacité à répercuter une partie des hausses qu'ils subissent est une question de résilience économique autant que de continuité d'approvisionnement.

Lien vers la page de notre site Internet :

<https://www.cgf-grossistes.fr/barometre-de-l-activite/barometre-d-activites-du-commerce-de-gros>

Lien direct vers le PDF :

https://res.cloudinary.com/dw196z9vy/image/upload/Barom%C3%A8tre_CGF_Impacts_conflit_au_Moyen-Orient_2T26_pjgms3.pdf

***À propos de l'enquête**

Cette enquête flash CGF/Xerfi a été réalisée auprès du même panel d'entreprises que celui mobilisé pour le baromètre économique du commerce de gros publié chaque trimestre par la CGF. Elle mesure notamment l'évolution, entre février et juillet 2026, des coûts de transport routier de marchandises, de collecte des déchets, des emballages et des marchandises, ainsi que la capacité des entreprises à répercuter ces évolutions auprès de leurs clients privés et publics. Le baromètre est consacré à un focus sur les impacts du conflit au Moyen-Orient.

À propos de la Confédération des Grossistes de France (CGF)

À travers l'union de 31 fédérations, la CGF, Confédération des Grossistes de France (CGF), est l'organisation professionnelle représentative de l'ensemble du commerce de gros : le secteur représente 160 000 entreprises partout en France (dont 20 000 grands groupes, ETI et PME) qui emploient près d'un million de salariés. <https://www.cgf-grossistes.fr/>